

impl/id

ASSOCIATION INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX
Association Loi 1901

50 rue Auguste et Louis Lumière – Technoparc
01630 Saint-Genis-Pouilly

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

ASSOCIATION INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX

Association Loi 1901

50 rue Auguste et Louis Lumière – Technoparc
01 630 Saint-Genis-Pouilly

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

fidexor

Siège Social
Z.I. la Châtelaine
37 rue René Cassin
74240 GAILLARD
Tel. 04 50 39 97 00

S.A.S au capital de 50 000 €
RCS THONON-LES-BAINS
SIREN : 332 187 970 - APE : 6920Z

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre de la région Rhône-Alpes et de
commissariat aux comptes membre de la compagnie
régionale de Chambéry.

implid.com



II. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthode » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les changements de méthodes comptables avec la première application sur l'exercice 2020 du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés aux Adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



ASSOCIATION INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX

Rapport sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 21 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Fidexor

Thibault CHALVIN

Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	192	192					
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	18 986	11 722	7 264	5 554	1 709	30.78	
	Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts	701 017	78 703	622 314	751 027	-128 713	-17.14		
Autres	308		308		308			
Total I	720 503	90 617	629 886	756 582	-126 695	-16.75		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 310		1 310	240	1 070	445.83	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	445 617		445 617	244 444	201 173	82.30	
	Valeurs mobilières de placement				100 000	-100 000	-100.00	
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	973 175		973 175	844 595	128 580	15.22	
Charges constatées d'avance (2)	2 213		2 213	2 304	-91	-3.94		
Total II	1 422 315		1 422 315	1 191 583	230 732	19.36		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 142 819	90 617	2 052 202	1 948 165	104 037	5.34		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	227 328		248 964		-21 636	-8.69
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires	92 815		274 490		-181 675	-66.19
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	1 464 965		1 402 019		62 947	4.49	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	54 739		-24 965		79 704	319.27
	Situation nette (sous total)	1 839 847		1 900 508		-60 661	-3.19
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	1 839 847		1 900 508		-60 661	-3.19
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		93	83		10	11.68
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 550		10 777		-227	-2.10
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	31 027		16 012		15 016	93.78
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	20 000		20 785		-785	-3.77
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance	150 684				150 684		
	Total IV	212 354		47 656		164 698	345.59
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 052 202		1 948 165		104 037	5.34

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

33 526 47 656

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	2 440				2 440	
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service			2 480		-2 480	-100.00
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	331 456		283 373		48 083	16.97
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	605		3 328		-2 722	-81.81
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	66		49		16	32.54
Total I	334 567		289 230		45 337	15.67
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	69 057		73 581		-4 524	-6.15
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	1 286		689		598	86.77
Salaires et traitements	116 280		102 708		13 571	13.21
Charges sociales	53 438		47 074		6 365	13.52
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 425		2 222		202	9.10
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	20		12		8	70.23
Total II	242 506		226 286		16 220	7.17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	92 061		62 944		29 117	46.26

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	14 264		2 943		11 321	384.70
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	108 270		34 167		74 103	216.88
Différences positives de change	0		1		-1	-86.90
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	122 535		37 112		85 423	230.18
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	78 703		108 270		-29 568	-27.31
Intérêts et charges assimilées	79 728		16 750		62 978	375.98
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	158 430		125 020		33 410	26.72
2. Résultat financier (III-IV)	-35 896		-87 909		52 013	59.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	56 165		-24 965		81 130	324.98
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			80		-80	-100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V			80		-80	-100.00
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			80		-80	-100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI			80		-80	-100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 426				1 426	
Total des produits (I+III+V)	457 102		326 422		130 680	40.03
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	402 363		351 387		50 976	14.51
5. EXCEDENT OU DEFICIT	54 739		-24 965		79 704	319.27

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	27 963		26 283		1 680	6.39
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	27 963		26 283		1 680	6.39
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	27 963		26 283		1 680	6.39
TOTAL	27 963		26 283		1 680	6.39

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	15
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	15
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	15
Permanence ou changement de méthodes	16
Informations générales complémentaires	16
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	18
Tableau de variation des fonds propres	19
Etat des provisions	19
Etat des échéances des créances et des dettes	20
Variation des fonds propres	20
Produits à recevoir	21
Charges à payer	21
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	21
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	22

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif, la situation financière et les résultats de l'association. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Le télétravail mit en place lors de l'annonce du premier confinement est toujours de rigueur.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Changement de méthode

Notre association applique pour la première fois aux comptes au 31/12/2020 le Règlement ANC 2018-06. Ce règlement est à effet rétroactif.

L'application de ce nouveau règlement a des effets sur la présentation des comptes au niveau :

- du bilan sur les capitaux propres et sur les opérations de legs et donations (fonds reportés, créances et dettes, immobilisations)
- du compte de résultat sur la décomposition des produits et les fonds dédiés reportés au résultat d'exploitation
- de l'annexe comptable avec des compléments d'information assez nombreux mais en particulier pour les opérations liées à l'appel public à la générosité du public

Ce nouveau règlement peut aussi avoir des incidences au niveau des résultats. Sont concernées éventuellement :

- la comptabilisation des subventions sur biens amortissables
- la comptabilisation des fonds dédiés qui remontent au niveau de l'exploitation modifiant ainsi le résultats d'exploitation.

Le règlement ANC 2018-06 offre certaines options de comptabilisation. Notre association a opté pour la comptabilisation des cotisations en fonction de l'exercice de référence et non sur la base des encaissements.

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- Modification du compte comptable cotisations en 756100

Informations générales complémentaires

Description de l'activité de l'association :

Notre association IBPG est l'une des 214 plateformes associatives réparties sur tout le territoire métropolitain et outremer formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation , de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au coeur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement des créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie, permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs- notamment bancaires - de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Une Charte d'éthique, un référentiel " métier", un système de qualification, une certification ISO 9001 de la tête de réseau
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa tête de réseau
- Le projet stratégique du réseau pour la période 2019-2022, la " promesse Initiative France"

Concrètement, sur l'exercice 2020, notre plateforme a accompagné :

- 38 projets via un prêt d'honneur
- 3 projets via le Fonds Région Unie
- 1 projet en prêt d'honneur solidaire BPI
- 4 projets via un prêt d'honneur Initiative remarquable.

Conventions générales comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendances des exercices
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement ANC 2018-6 du Comité de la Réglementation Comptable du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, ainsi qu'au référentiel de normes Initiative France.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	192		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 852		4 134
TOTAL	14 852		4 134
Prêts, autres immobilisations financières	859 297		718 693
TOTAL	859 297		718 693
TOTAL GENERAL	874 342		722 827

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			192	192
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			18 986	18 986
TOTAL			18 986	18 986
Prêts, autres immobilisations financières		876 665	701 325	701 325
TOTAL		876 665	701 325	701 325
TOTAL GENERAL		876 665	720 503	720 503

Immobilisation incorporelles et corporelles :

Les immobilisations sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciel : 1 an
- Agencements et aménagements : de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	248 964		62 100	83 736	227 328
Fonds propres avec droit de reprise	274 490			181 675	92 815
Report à nouveau	1 402 019		87 911	24 964	1 464 965
Excédent ou déficit de l'exercice	-24 965		54 739	-24 965	54 739
Situation nette	1 900 508		734 154	794 815	1 839 847
TOTAL I	1 900 508		204 750	265 411	1 839 847

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	108 270	78 703	108 270		78 703
TOTAL	108 270	78 703	108 270		78 703
TOTAL GENERAL	108 270	78 703	108 270		78 703
Dont dotations et reprises financières		78 703	108 270		

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont principalement constituées de prêts d'honneur accordés par l'association aux tiers bénéficiaires.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement des prêts d'honneur, sur la base du solde du prêt net de couverture par garantie, selon la méthode suivante :

- Cession d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100% du solde
- Redressement judiciaire en cours : 100% du solde
- Au delà de 6 échéances non honorées : 75% du solde
- Au delà de 3 échéances non honorées : 50% du solde

(Cf. Annexe N°1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	701 017	701 017	
Autres immobilisations financières	308	308	
Autres créances clients	1 310	1 310	
Divers état et autres collectivités publiques	444 753	444 753	
Débiteurs divers	27	27	
Charges constatées d'avance	2 213	2 213	
TOTAL	1 149 628	1 149 628	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	718 385		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	876 665		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	93	93		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 550	10 550		
Personnel et comptes rattachés	12 237	12 237		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 694	14 694		
Impôts sur les bénéfices	1 426	1 426		
Autres impôts taxes et assimilés	2 670	2 670		
Autres dettes	20 000	20 000		
Produits constatés d'avance	150 684	150 684		
TOTAL	212 354	212 354		

Créances :

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont notamment constituées de subventions à recevoir des organismes financeurs pour un montant de 440 088 €, en fonction de la part de financement qui peut-être rattaché à l'exercice.

Variation des fonds propres**Fonds associatifs :**

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur sont enregistrées dans les comptes d'apports avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

Le résultat sur fonds de prêt de l'exercice fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle pour les imputer sur les comptes d'apports pour un montant équivalent, par principe d'imputation des dépréciations de l'actif immobilisé sur les apports qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif dans le bilan passif.

Les pertes et provisions sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles.

Résultat :

Des comptes de résultat distincts entre le fonctionnement et la gestion du fonds de prêt

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

sont présentés en annexe.

Ainsi le résultat de l'exercice se compose de la manière suivante :

RESULTAT NET COMPTABLE DE L'EXERCICE = Bénéfice de 54 739 €

Dont part du résultat de fonctionnement = 104 899 €

Dont part du résultat sur la gestion du fonds de prêt = Perte de 50 160 €

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	1 310
Autres créances	444 753
Total	446 063

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	93
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 063
Dettes fiscales et sociales	21 413
Total	28 569

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Valorisation des contributions volontaires****Contributions volontaires en nature :**

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 328.75 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément, 0 heure au titre du parrainage et 230.50 heures au titre de diverses réunions.

La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 50€/heure donne un montant de 27 963 €.

(Cf. : Annexe N°2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		207 920
Total des prêts accordés par les comités d'agrément et non actés à la clôture de l'exercice	207 920	
Total (1)		207 920

Engagements reçus